

Conseil Municipal du 8 février 2017

- Compte-rendu intégral -

L'an deux mille dix-sept, le huit du mois de février à 19 heures, le Conseil Municipal d'Artigues-près-Bordeaux, convoqué le 2 février 2017 par Madame Anne-Lise JACQUET, Maire, s'est réuni au Château Lestrille.

Présents :

Mme Anne-Lise JACQUET, Maire,
M. Thomas TEYSSIER, Mme Fabienne HOSTENS, Mme Geneviève COIRIER, M. Bernard GRAND,
M. Claude DAUVILLIER, M. Mathieu CHOLLET, Mme Claire CHAMBOISSIER, M. Geoffrey BAUR,
adjoints,
Mme Sylvie LAGORCE, Mme Lucienne DIDION, Mme Martine CAZENAVE, M. Roland DOUBA, M.
Michel JOBERT, M. Eric HOSTEINS, Mme Colette BERTRAND, Mme Arlette REMAUT-BOCCHIA, M.
Jean-Yves GUILLOT, M. Vincent BRUN, M. Jean-Christophe COLOMBO, conseillers municipaux.

Absent ayant donné procuration :

Mme Valérie CHASSAIGNE a donné pouvoir à Mme le Maire

Excusé(e) :

Mme Karine GARBÉ-LAMBROT

Secrétaire de séance :

Mme Geneviève COIRIER

Madame le Maire :

« Mes Chers Collègues, nous sommes le 8 février, il est 19 heures et nous allons ouvrir la séance du Conseil Municipal. Je précise que le Conseil Municipal est filmé exceptionnellement ce soir. C'est un coup de pouce que nous lançons à la start-up Liweo, mais je vais peut-être leur laisser deux secondes la parole pour qu'ils expliquent un petit peu ce qui va se passer. Francis AZZARELLO ».

Francis AZZARELLO :

« Oui bonsoir. Merci beaucoup pour l'opportunité que vous nous donnez pour pouvoir tester en fait un dispositif avec 3 caméras, comme vous pouvez le voir. Qui va nous permettre dans le futur de faire du streaming vidéo *live, made in Bordeaux*. Donc je voulais préciser aussi qu'on est une *start-up* bordelaise. On a développé une technologie 100 % bordelaise. On a créé 6 emplois et on est aussi accompagné par une société qui s'appelle « Stream Event », qui en fait s'occupe de toute la partie logistique aujourd'hui et qui possède en fait les caméras et ce qu'on appelle un *broadcaster*. On les remercie, c'est nos *business partners* et en fait c'est une société qui s'est créée en s'appuyant sur notre technologie. Donc ça aussi, on est assez fier. Et on a aussi un autre partenaire qui fait plutôt du culturel lui, qui s'appelle Hublive et de la même façon, on a aussi créé encore une autre société grâce en fait à notre technologie et 2 emplois supplémentaires. Donc par ça en fait, on montre aussi que la technologie et le numérique sont créateurs d'emploi sur le bassin girondin. Merci beaucoup ».

Madame le Maire :

« Merci à vous et puis bonne chance dans vos projets. Bien. Alors nous allons approuver le procès-verbal du 30 novembre. Est-ce que vous avez des commentaires à faire ? »

M. Vincent BRUN :

« Oui Madame. Alors, la dernière fois vous nous avez demandé d'approuver le compte-rendu du Conseil municipal, nous vous avons félicités, vous et la société qui l'avait retranscrit. En effet, c'était la première fois en 3 ans qu'il était exact.

Aujourd'hui, vous repartez dans vos travers, on ne sait pas trop pourquoi. Alors que le Conseil Municipal est public, enregistré par un agent municipal, mais aussi par nous-mêmes, que le public entend la même chose que nous tous, pour une obscure raison, vous faites modifier vos paroles et les nôtres. Vous faites réécrire des paragraphes entiers. Vous effacez également des pans entiers de débats jusqu'à en devenir incompréhensibles. Quelques exemples, et je dis bien quelques exemples, tant les documents sont retravaillés aujourd'hui.

Page 2, je conclus mon propos en disant que votre travail est de l'amateurisme et de l'inorganisation. Mes propos ont été coupés.

Page 3, vous avez retravaillé tout le paragraphe sur l'environnement général et vous avez même rajouté des phrases. Page 3 toujours... »

Madame le Maire :

« Moi ce que je vous propose, c'est comme la dernière fois, mais on les attend toujours d'ailleurs, c'est que vos remarques, vous nous les envoyez par mail. »

M. Vincent BRUN :

« Non, mais il n'y a pas de remarque Madame à faire, non. »

Madame le Maire :

« ... si ça ne vous convient pas, vous nous le dites et on le rajoutera. »

M. Vincent BRUN :

« Mais par exemple, vous dites ça : « ... maquillé comme une voiture volée, tant il est insincère », voilà. Vous parlez du budget de l'État en disant : « maquillé comme une voiture volée, tant il est insincère » voilà, ces propos ont été effacés. »

Madame le Maire :

« Ça, c'est bien dommage. Parce qu'en plus, ces propos sont justes. »

M. Vincent BRUN :

« C'est vos choix, c'est vos choix ... »

Madame le Maire :

« Vous voyez, si c'est moi qui trichais sur le compte-rendu, ces propos-là seraient tenus, réfléchissez un peu. »

M. Vincent BRUN :

« Moi je crois que vous avez eu honte quand vous avez relu, c'est tout ».

Madame le Maire :

« Parce que vous réfléchissez... si vraiment j'effaçais des propos sur le compte-rendu, celui-là, je l'aurais laissé ».

M. Vincent BRUN :

« Page 11 : « Je vous rappelle votre interview de 2014 expliquant votre volonté d'arrêter Art et Paysage », ça a été effacé.

Page 26, vous affirmez que les légumes de l'école d'Artigues sont lavés à l'eau claire alors que le protocole indique qu'ils utilisent un produit qui s'appelle « Légume bact », ça a été effacé.

Toujours page 26, vous indiquez que la convention de Bordeaux Métropole n'est pas faite pour Artigues, mais c'est une convention-cadre, ce que nous réfutons, c'est effacé. « Je vous rappelle que le Conseil Municipal », page 29, « est un lieu où nous pouvons poser des questions », comme maintenant, mes propos sont effacés.

Page 31, Monsieur COLOMBO rappelle que nous avons perdu 3 places à la halte-garderie, ses propos sont effacés. J'indique que vous avez préféré faire un terrain de football plutôt que des travaux de halte-garderie.... »

Madame le Maire :

« Bien, nous allons passer au vote de ce procès-verbal. »

M. Vincent BRUN :

« Bien. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver le procès-verbal du 30 novembre 2016 ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO :

« Excusez-moi Madame, vous ne pouvez pas passer au vote, vous n'avez pas fait l'appel, on ne sait même pas qui est là, qui n'est pas là Madame ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver le procès-verbal du 30 novembre ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO :

« Faites d'abord l'ouverture avec les présents s'il vous plait. »

Madame le Maire :

« Allez, vous faites... »

M. Geoffrey BAUR :

« Monsieur COLOMBO, vous n'êtes pas Président de séance, merci. »

Madame le Maire :

« Non, mais je le fais après, allez. »

M. Jean-Christophe COLOMBO :

« Je ne pense pas vous avoir adressé la parole Monsieur BAUR »

M. Geoffrey BAUR :

« Ça tombe bien, je la prends ».

Madame le Maire :

« On approuve les procès-verbaux et après, on désigne le secrétaire de séance Messieurs. C'est comme ça que ça se déroule ».

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Alors on vote, on ne sait pas qui c'est qui vote ».

Madame le Maire :

« Voilà. Alors qui est d'avis d'approuver le procès-verbal du 30 novembre ? Qui est pour ? Qui est contre ? Deux contre, bien. Maintenant, concernant le procès-verbal du 14 décembre et je crois que Monsieur Mathieu CHOLLET a un commentaire à faire.

M. Mathieu CHOLLET :

« Oui exactement, merci Madame le Maire. Moi je souhaitais intervenir aux propos qui ont été tenus par la minorité pour 2 raisons. La première, c'est parce que j'ai été personnellement et particulièrement très choqué par les propos outranciers qui ont été tenus par la minorité. »

M. Vincent BRUN

« Lesquels Monsieur ? »

M. Mathieu CHOLLET :

« Je vais vous expliquer. Si vous me coupez, on ne va pas y arriver. La première... doublement choqué parce qu'à vous écouter, je vous lirais après ce qui a été dit, et puis à la relecture aussi parce qu'effectivement, c'est particulièrement outrancier. Alors je vais vous remettre dans le contexte, si vous le permettez. »

M. Vincent BRUN

« Allez-y Monsieur. »

M. Mathieu CHOLLET :

« Premier contexte, là c'est Monsieur COLOMBO qui prend la parole, je suis page 6 du procès-verbal et Monsieur COLOMBO cite, je cite pardon : « Je rappelle... »

M. Vincent BRUN

« Alors là on peut le refaire. »

M. Mathieu CHOLLET :

« Non, mais si vous me coupez, on ne va pas y arriver. »

M. Vincent BRUN

« Parce que si vous avez des remarques, vous les envoyez, je les noterai. »

M. Mathieu CHOLLET :

« Non, mais vous allez m'écouter s'il vous plait. »

M. Vincent BRUN

« Vous les envoyez. »

M. Mathieu CHOLLET :

« Vous allez m'écouter parce que vous allez moins rigoler dans quelque temps. « Je rappelle que pour ne pas se faire exclure », c'est Monsieur COLOMBO qui parle « de cette épicerie, il faudra suivre des cours d'éducation pour ses propres enfants, de gestion de budget » et nous sommes bien entendu dans le cadre du CCAS « et des cours de cuisine. De quel droit vous permettez-vous de juger que les Artiguais dans le besoin élèvent mal leurs enfants Madame ? Il n'y a que les élus du Front National pour faire ce genre de politique. »

Monsieur BRUN page 7, vous concluez les propos de votre camarade : « Vous allez rééduquer les Artiguais, félicitations Madame, félicitations et ça, ne n'est pas digne du Front National ». Moi pour ma part, ce que je voulais vous ajouter ce soir et vous préciser, c'est qu'à cette table Messieurs, vous devez quand même savoir qu'il y a des élus Divers droite, il y a des Sarkozystes et j'en suis fier, il y a des Fillonistes, j'en suis fier, il y a des Centristes et j'en suis fier parce que j'en fais partie, mais il n'y a certainement pas de gens Lepénistes, voilà. Et vous savez, quelque part, ce sont nos différences qui, à mon sens, nous font faire de grandes choses pour la commune. Si ça, vous ne l'avez toujours pas intégré, c'est quand même, somme toute, assez malheureux. Alors vous savez vos effets de manche, vos coups de poker ridicules... »

M. Vincent BRUN

« Allez-y, allez-y Monsieur. »

M. Mathieu CHOLLET :

« ... je trouve ça d'une grossièreté de propos. Spécialement à l'encontre d'une majorité que j'ai décrite. Et puis aussi pour des gens quand même qui sont dans le besoin et ça c'est franchement... c'est d'une maladresse ! Et puis, au-delà de tout ça, je pense que l'assemblée délibératoire qu'est la nôtre c'est quand même franchement malheureux d'aller aussi loin, d'aller aussi loin ... »

M. Vincent BRUN :

« Vous allez nous faire pleurer Monsieur CHOLLET. Vous allez nous faire pleurer ».

M. Mathieu CHOLLET :

« Non, mais je vais laisser la parole à Madame COIRIER qui va vous expliquer quelque chose Monsieur BRUN. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Alors, moi je vais intervenir par rapport aux propos que vous avez tenus contre le CCAS, notamment l'épicerie solidaire. »

M. Vincent BRUN :

« Contre le CCAS Madame ? »

Mme Geneviève COIRIER :

« Oui, contre le CCAS parce que c'est le CCAS qui a mis en place L'épicerie solidaire d'accord ? »

M. Vincent BRUN :

« D'accord. Et... on refait le Conseil du 14. Alors celui du 30, il ne fallait pas parler, mais celui du 14, on a le droit de parler. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Vous me laissez parler s'il vous plait ? Je pense qu'il aurait été quand même judicieux de mesurer, Monsieur, la gravité de vos propos, d'autant quand même que je tiens à disposition une brochure de plusieurs épiceries comme par exemple, celle de Cenon que vous connaissez probablement bien puisqu'il s'agit de votre employeur, Monsieur BRUN. »

M. Vincent BRUN :

« Je ne vais pas au CCAS de Cenon et vous n'avez pas à citer le nom de mon employeur Madame. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Toutes ces épiceries fonctionnent sur le même modèle. »

M. Vincent BRUN :

« Non Madame, vous ne pouvez pas parler de mon employeur. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Et notamment, celle... »

M. Vincent BRUN :

« Ça ne se fait pas Madame. Mon employeur c'est mon employeur, moi c'est moi. »

Mme Geneviève COIRIER :

« ... et notamment... mais oui. »

M. Vincent BRUN :

« Mais c'est inadmissible, Madame. »

Mme Geneviève COIRIER :

« ... et notamment celle de Cenon. Donc, je vais vous lire quand même quelques passages qui regroupent le fascicule que j'ai là quand même, que je peux montrer à tout le monde, voilà. Dans les obligations qu'il y a, au niveau de L'épicerie solidaire de Cenon, il y a des réunions des adhérents et il y a des actions pédagogiques. Dans ces actions pédagogiques, elles sont sous forme d'ateliers, d'interventions, de sorties, mais également sur l'environnement, la nutrition, ce que vous nous avez reproché. »

M. Vincent BRUN :

« Non. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Le budget, la santé et les sorties culturelles. »

M. Vincent BRUN :

« On n'a pas reproché ça, Madame. On a reproché l'obligation, Madame. Vous pouvez le dire combien de fois. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Alors je répète. »

M. Vincent BRUN :

« On vous reproche l'obligation, on vous reproche l'obligation sous peine d'être exclu. Enfin Madame le Maire... »

Mme Geneviève COIRIER :

C'est ce qui se fait...

Madame le Maire :

« Laissez-la parler. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Monsieur BRUN, c'est ce qui se fait, j'ai le fascicule et je peux le montrer à qui veut venir le voir, c'est l'épicerie de Cenon et dans les obligations, il y a mentionné : « Les ateliers de nutrition ».

M. Vincent BRUN :

« Oui. »

Mme Geneviève COIRIER :

« D'accord ? C'est une obligation... »

M. Vincent BRUN :

« D'accord. »

Mme Geneviève COIRIER :

« ... pour les personnes qui bénéficient de L'épicerie solidaire de Cenon d'avoir les ateliers. »

M. Vincent BRUN :

« Alors un, c'est vous qui le dites. »

M. Mathieu CHOLLET

« Mais c'est écrit. »

M. Vincent BRUN :

« Deux, c'est à Cenon, trois, j'habite Artigues. »

M. Mathieu CHOLLET

« C'est écrit, vous plaisantez ? C'est écrit, c'est un document officiel, Monsieur. »

M. Vincent BRUN :

« Oui, mais moi j'habite Artigues et je n'ai pas... »

M. Mathieu CHOLLET

« C'est un document officiel donc ça veut dire que... »

M. Vincent BRUN :

« Mais qu'est-ce que vous faites, Monsieur ? »

M. Thomas TEYSSIER

« Je vous le donne. »

M. Vincent BRUN :

« Mais si ça vous fait plaisir, c'est très gentil. Moi, ce que je vous dis c'est que moi, j'habite Artigues... »

Mme Geneviève COIRIER :

« Donc je terminerai Monsieur, je n'ai pas fini... »

M. Vincent BRUN :

« Si ça vous fait pas plaisir »

Mme Geneviève COIRIER :

« Monsieur BRUN, s'il vous plaît, ayez un petit peu de respect. »

M. Vincent BRUN :

« Et bien vous irez voir Monsieur Alain DAVID et vous lui poserez des questions et vous... »

Mme Geneviève COIRIER :

« Voilà. »

M. Thomas TEYSSIER

« Est-ce que vous pensez que Monsieur DAVID est un Maire Front National ? Une question comme ça, de chef de section socialiste à chef de section socialiste. »

M. Vincent BRUN :

« Mon Dieu »

M. Thomas TEYSSIER

« Je ne sais pas, puisque ceux qui font ça sont des maires Front National. Est-ce que vous pensez que le chef de section socialiste d'à côté est aussi un Maire Front National ? »

M. Vincent BRUN :

« C'est quoi un chef de section socialiste Monsieur ? »

M. Thomas TEYSSIER

« C'est vous. »

M. Vincent BRUN :

« Non, je ne suis pas un chef de section socialiste, ça n'existe pas un chef de section socialiste. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Est-ce que je pourrais terminer ? »

M. Vincent BRUN :

« Mais ce n'est pas grave »

M. Thomas TEYSSIER

« Responsable, secrétaire, oui, enfin un truc comme ça. »

M. Vincent BRUN :

« Mais ce n'est pas... vous appelez ça comme vous voulez. Dans votre bouche, ça n'a pas de valeur. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Donc, je vous demanderais, Monsieur, de rester mesuré dans vos propos quand on parle de l'humain et plus précisément quand on parle des plus fragiles d'entre nous... »

M. Vincent BRUN :

« C'est ça. »

Mme Geneviève COIRIER :

« ... qui ne méritent pas à mon sens d'être utilisés à des fins démagogiques. »

M. Vincent BRUN :

« Vous parlez pour vous bien sûr ? »

Mme Geneviève COIRIER :

« Non, je parle pour vous, Monsieur BRUN. »

M. Vincent BRUN :

« Pardon, je n'avais pas compris. »

Madame le Maire

« Allez, Merci de cette nécessaire mise au point. »

M. Vincent BRUN :

« Oui ! »

Madame le Maire :

« Parce qu'il ne vous est pas autorisé d'insulter la majorité qui est... »

M. Vincent BRUN :

« Vous avez entendu une insulte, Madame ? »

Madame le Maire :

« ... à droite, divers droite, du centre et sans étiquette, c'est à dire société... »

M. Vincent BRUN :

« Dire que vous avez des idées Front National, c'est une insulte ? »

Madame le Maire :

« ... société civile. Ah oui ! »

M. Vincent BRUN :

« Moi oui. Vous, vous le prenez mal, changez d'idées. »

Madame le Maire :

« Voilà. »

M. Vincent BRUN :

« Oui, si ça vous fait plaisir, bien alors est-ce qu'on peut parler du compte-rendu ? »

Madame le Maire :

« Donc, le 14 décembre, est-ce que vous avez des commentaires ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO :

« Je peux faire un commentaire moi aussi, Madame ? Parce que moi aussi, j'ai un commentaire à faire. »

M. Vincent BRUN :

Oui, on a des commentaires, là on a des commentaires. Forcément on en a.

M. Jean-Christophe COLOMBO) :

« Parce que vous parlez d'insulte, mais vous m'avez quand même, ce n'est pas marqué, mais vous m'avez quand même conseillé d'aller lire Playboy et que c'était mieux. Vous, ça vous fait rire Madame. »

Madame le Maire :

« Parce qu'il faut avoir de l'humour un peu des fois. »

M. Vincent BRUN :

« Chaque jour un peu plus, on a honte. »

Madame le Maire :

« Enfin franchement, ayez un peu d'humour quand même ! »

M. Vincent BRUN :

« Mais non ! »

Madame le Maire :

« C'était juste pour vous détendre. »

M. Vincent BRUN :

« Parce que si vous aviez de l'humour, vous l'auriez laissé, vous auriez assumé, mais vous n'assumez pas. »

Madame le Maire :

« Mais moi j'assume complètement! Est-ce que vous avez des commentaires à faire sur ce compte rendu ? »

M. Vincent BRUN :

« Évidemment que j'ai des commentaires, Madame. »

Madame le Maire :

« Allez. »

M. Vincent BRUN :

« Alors, ça tombe bien, on va parler du Relais alimentaire.

Donc page 8, j'indique qu'à la différence du Relais alimentaire qui proposait des aides facultatives, désormais une obligation de suivre des cours sera inscrite sous peine d'exclusion, mes propos ont été effacés.

Page 9, effectivement toujours suite à une explication, on vous explique qu'on a trouvé un document dans le journal Le Figaro. Vous nous demandez plutôt de lire Playboy, voilà. Vous l'avez effacé. Visiblement, vous n'étiez pas à la hauteur des débats.

Je vous indique la différence entre l'approbation d'un DOB et l'indication de sa tenue, vous m'avez coupé. »

Madame le Maire :

« Zut ! »

M. Vincent BRUN :

« Mais oui Madame, mais c'est fait exprès. Si vous aviez relu, vous le sauriez. Je vous demande ce qui est répréhensible au CDC avant 2014 puisque vous indiquez que tout ce qui a été fait avant 2014 était répréhensible au CDC, vous avez... comme vous l'avez insinué, sauf que l'avez coupé.

Vous indiquez qu'il n'y avait pas de transparence dans le budget d'Osc'Art, je vous ai demandé de vous expliquer, vous avez effacé ma remarque. Vous avez indiqué que vous subissiez des pressions de la part du Directeur d'Osc'Art, je vous ai demandé : « Quelle pression Madame ? », vous avez effacé cette phrase-là.

J'indique ne pas avoir voté pour le départ du CDC, évidemment ça a été effacé.

Cette longue liste, comme je l'ai fait et comme j'ai tenté de le faire la première fois, cette longue liste n'est simplement qu'un extrait des coupes que vous avez faites dans ces documents. Donc avez-vous honte de ce que vous dites ? N'assumez-vous pas vos propos ? Ne restez surtout pas dans le déni, je vous demande donc de nous dire pourquoi vous faites cela pour le DOB et pour le budget alors que vous ne l'avez pas la fois d'avant. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver ce compte-rendu ? »

M. Vincent BRUN :

« Vous ne souhaitez pas répondre à ma question Madame ? »

Madame le Maire :

« Non, du tout. »

M. Vincent BRUN :

« Non, mais très bien. »

Madame le Maire :

« Qui approuve ce compte-rendu s'il vous plait ? Voilà. Et qui s'abstient ? Qui vote contre ? Je vous remercie. Bien.

Bien, nous allons maintenant nommer Geneviève COIRIER comme Secrétaire de séance »

Je vais commencer par la communication pardon ».

M. Vincent BRUN :

« Excusez-moi, est-ce qu'il y a des pouvoirs ce soir ? »

Madame le Maire :

« Oui, il y a Valérie CHASSAIGNE qui donne procuration. Valérie CHASSAIGNE donne procuration à Madame le Maire, voilà.

COMMUNICATIONS

Donc en rapport d'activité, vous avez tous reçu, je pense le rapport d'activité annuel de Bordeaux Métropole. Alors, je vais vous donner quelques chiffres quand même. La Métropole s'est créée en 2015. Un programme d'équipement de 388 millions d'euros, je vous passe les centimes. Un aménagement urbain et de l'habitat assez soutenu et dense. Concernant l'eau potable 2015, il y a eu l'accès bien sûr.... l'accès pour tous. Il y a eu 153 litres par jour et par habitant d'eau consommée, voilà. Le taux de conformité des prélèvements de l'eau distribuée est de 99,9 %. Il y a eu des grands projets, la 3^{ème} phase du tramway, la grande salle de spectacle, l'opération Euratlantique, l'opération Campus, le BHNS, l'urbanisme à Brazza, le quartier Niel, la 2 fois 3 voies de la rocade Ouest, le Grand stade, la Cité du vin, voilà. Donc ce

que je peux dire au public, c'est que ce rapport annuel est à la disposition à la Mairie ou à Bordeaux Métropole ou sur le site de Bordeaux Métropole, voilà. Donc c'était une communication qui n'entraîne pas de vote.

DECISIONS

Vous avez aussi, concernant la liste pour 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2017, les décisions du Maire. Est-ce que vous avez des commentaires ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO:

« Oui Madame. Elles ont été très longues à venir et elles sont très... il n'y en a pas beaucoup, il en manque je pense. Puis c'est très succinct parce qu'il y a des cases de vides donc on ne sait pas trop... »

Madame le Maire :

« Il y a des cases de vides ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, excusez-moi. Il n'y avait plus d'encre dans le stylo. »

Madame le Maire :

« Comment dire, l'arrêté de concession temporaire de terrain, c'est un arrêté de concession, c'est pour autoriser l'occupation provisoire d'un terrain. Il n'y a pas de commentaire à faire. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Pas de... oui. On ne sait pas le... on ne sait pas quoi, il n'y a pas de détail. »

Madame le Maire :

« Et l'acte de régie recettes, c'est la création d'une régie recettes pour le scolaire, voilà. C'est les actes posés de la création. Voyons... Après... et c'est pareil pour la régie des recettes d'avance animations festives. C'est une ouverture de régie, il n'y a pas de commentaire à faire. »

M. Jean-Christophe COLOMBO:

« Si, il faudrait être un peu plus précis dans les décisions pour avoir un peu plus de détail. »

Madame le Maire :

« Non, mais c'est une liste de décisions, Monsieur. Je ne vais pas vous donner le détail de chaque dossier. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« D'accord. »

Madame le Maire :

« C'est une liste des décisions du Maire conformément à la loi.

M. Jean-Christophe COLOMBO

« C'est votre choix, c'est votre choix. Dites que c'est votre choix, mais ce n'est pas une obligation. Vous pouvez mettre un peu plus de détail. »

Madame le Maire :

« Bien, allez. Nous allons passer... Alors les absences, Valérie CHASSAIGNE a donné procuration à Madame le Maire, comme je l'ai dit tout à l'heure et j'ai sa procu ici ».

Bien. Maintenant nous allons passer aux délibérations, Geneviève COIRIER ».

- Délibération n° 2017/01 – Fixation des taux d'imposition 2017

Mme Geneviève COIRIER :

« Alors délibération 2017/01, délibération relative à la fixation des taux communaux, des impôts locaux présentés par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Donc comme annoncé par Madame le Maire à l'occasion des vœux à la population, pour la quatrième année consécutive, il est proposé de ne pas appliquer d'augmentation des taux communaux pour l'année 2017 et ainsi reconduire les taux votés en 2016.

Ces taux donc doivent être votés avant le 15 avril et nous avons reconduit au budget primitif 2017 les produits similaires à ceux perçus en 2016, en attendant d'avoir les nouvelles bases que l'on aura très certainement dans le courant de l'année 2017. Les taux, vous les avez dans le tableau :

- taxe d'habitation 18,56 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties 23,77 %
- et taxe foncière sur les propriétés non bâties 59,71 %.

Donc nous demandons au Conseil d'approuver cette délibération ».

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

Madame le Maire :

« Vous avez des commentaires oui ? »

M. Vincent BRUN :

« Bien sûr, j'ai des commentaires. Le 1^{er}, c'est de bien noter, si je ne me suis pas trompé, que vous êtes 19 et non pas 20 avec... il manque Madame GARBÉ-LAMBROT voilà, »

Madame le Maire :

« Oui, c'est vrai que Karine GARBÉ m'a envoyé un message, elle sera en retard, elle arrive là. Elle est dans les embouteillages. »

M. Vincent BRUN :

« Bien. »

Madame le Maire :

« Voilà, nous sommes 19 pour l'instant »

M. Vincent BRUN :

« Voilà, c'était juste pour préciser. Donc les taux fixés aujourd'hui le sont depuis plus de 7 ans. Vous avez décidé de rester dans la continuité de ce qui avait été fixé par la Gauche. Je vous en félicite, Madame. Je note donc que vous trouvez comme nous que la fixation des taux était au bon niveau quand vous êtes arrivée en 2014. Voilà, Madame. »

Madame le Maire :

« Celle-là, c'est la meilleure. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Alors, comme je vous l'ai fait remarquer au dernier Conseil municipal, effectivement les taux n'ont pas bougé depuis 7 ans. Ce qui veut dire qu'ils avaient bougé il y a 8 ans. C'est d'une logique implacable. Et il y a 8 ans, c'était vous qui dirigiez la manœuvre, donc il faut l'assumer, Monsieur BRUN. »

M. Vincent BRUN :

« Moi j'assume tout Monsieur, j'assume tout. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Et puis vous assumez tout, y compris les hausses d'impôts. »

M. Vincent BRUN :

« Elle était de combien cette hausse, Monsieur ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« Elle était déjà de trop, elle était de trop. »

M. Vincent BRUN :

« Elle était de trop ». »

M. Thomas TEYSSIER :

« Eh oui forcément, toute hausse d'impôts est de trop, Monsieur BRUN. »

M. Vincent BRUN :

« C'est ça. C'est une réponse extraordinaire, elle était de trop. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Oui, forcément. Parce que là, vous vous vantez que vous ne... en fait vous vous vantez, il n'y a pas eu de hausse d'impôt, vous continuez notre politique. »

M. Vincent BRUN :

« Oui. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Non, votre politique, ça a été d'augmenter les impôts. »

M. Vincent BRUN :

« Mais n'importe quoi ! »

M. Thomas TEYSSIER :

« Mais si, si si. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Et pourquoi vous n'avez pas rebaisé alors ? »

M. Vincent BRUN :

« Si c'est trop haut, Monsieur TEYSSIER, allez-y, baissez les impôts. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Si vous aviez... écoutez, ça aurait été bien, mais le seul problème, c'est qu'on a hérité d'un projet d'école de 3 millions d'euros sur lequel vous n'avez malheureusement pas demandé le moindre centime de subvention. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Vous avez demandé des subventions sur tous vos projets là ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« Oui. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Vous voulez qu'on en parle ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« Oui, Oui, justement. »

M. Vincent BRUN :

« Très bien. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Mais quand on monte un projet de 3 millions d'euros et qu'on explique qu'on n'est pas capable de demander 30 000 euros de subvention parce que c'est un dossier trop compliqué à monter... »

M. Vincent BRUN :

« Si je comprends bien, la Gauche a demandé 2 millions d'euros pour faire... »

M. Thomas TEYSSIER :

« ... les leçons, on n'est pas capable d'en donner. On ne doit surtout pas en donner. »

Madame le Maire :

« Excusez-moi, excusez-moi. »

M. Vincent BRUN :

« Donc 2 millions d'euros, la gauche c'est 2 millions d'euros. »

Madame le Maire :

« Stop. Allez ! »

M. Vincent BRUN :

« 1 % c'est ce que j'ai dit, j'ai assumé 1 %. »

Madame le Maire :

« Quant au Département l'année dernière, le Département a quand même augmenté les impôts locaux de 9 %, je tiens à le rappeler. »

M. Vincent BRUN :

« Et qu'est-ce que ça a à voir... ? Alors, maintenant je suis Président du Département, Maire de Cenon, ça fait beaucoup quand même. »

Madame le Maire :

« Maintenant qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Eh bien, tout ça pour l'unanimité. Que de bruit pour rien. Bon ».

M. Vincent BRUN :

« Non pas du tout. Vous assumez la gauche, c'est bien. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

- Délibération n° 2017/02 – Attribution de compensation en investissement

Madame le Maire :

« Mme COIRIER. »

Mme Geneviève COIRIER.

« Délibération 2017/02, création d'une attribution de compensation en investissement, présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Bien. Je rappelle que l'attribution de compensation a été mise en place dans le cadre de la suppression de la taxe professionnelle. Elle est versée annuellement aux communes par Bordeaux Métropole sur la section de fonctionnement. Lorsqu'il y a transfert de charges de la commune vers Bordeaux Métropole, le coût des compétences transférées vient en déduction de l'attribution de compensation. Ce qui représente une dépense pour la commune, mais en section de fonctionnement.

Parmi les compétences transférées, certaines d'entre elles concernent des investissements en l'occurrence pour Artigues donc les réseaux, le mobilier urbain. Il y a donc lieu de régulariser et d'imputer en section d'investissement les charges afférentes à ces compétences transférées. Concrètement, pour ce qui concerne notre collectivité, l'attribution de compensation s'élève à 516 075 euros, vous pouvez le voir dans le tableau ; les charges totales transférées à 590 242 euros. Donc la collectivité devait à Bordeaux Métropole la différence, c'est-à-dire 74 167 euros, mais sur la section de fonctionnement. Aujourd'hui, notre collectivité transfère à Bordeaux Métropole des compétences qui concernent des investissements et ces investissements, ces compétences-là ont été évaluées à 155 282 euros. La Commune d'Artigues doit donc à Bordeaux Métropole ce montant qui sera comptabilisé en dépense sur la section d'investissement. Les compétences transférées au titre de la section de fonctionnement s'élèvent à 434 960 euros, du coup Bordeaux Métropole nous doit 81 115 euros. C'est-à-dire c'est la différence entre l'attribution de compensation et la valorisation des compétences transférées en fonctionnement.

En conclusion, il s'agit effectivement d'une opération blanche, aucune incidence sur les montants de l'attribution de compensation. »

Madame le Maire :

« Des questions ? C'est extrêmement technique pour le public et même pour les élus. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Voilà. L'objectif, c'était aussi de conforter l'épargne de gestion suite à la baisse des dotations. »

Madame le Maire :

« Des commentaires ? En fait en clair, c'est qu'en mettant cette attribution de compensation d'investissement, les communes ont leur épargne de gestion qui est épargnée, c'est-à-dire qui ne sera pas touchée. Alors qu'au préalable, c'était sur le fonctionnement et là c'était l'épargne de gestion qui était touchée. Donc c'est important pour l'ensemble des 28 communes. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qui s'abstient ? Deux abstentions. »

Adopté à 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017/03 – Délégation d'attributions accordées par le Conseil municipal au Maire

Madame le Maire :

« Bien Geneviève COIRIER. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/03, délibération relative à la délégation du Conseil Municipal au Maire, abrogation délibération 2014 / 17, présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« L'article L.2122-22 prévoit qu'en début de mandat, le 1^{er} Conseil Municipal délègue au Maire un certain nombre de compétences pour pouvoir fonctionner. Par exemple, la passation des marchés, souscrire des emprunts, fixer les droits de voirie, etc. La délibération en fait qui a été prise le 29 mars 2014 est exhaustive, mais trop générale et du coup, fait prendre un risque juridique si nous n'apportons pas de précisions sur les domaines délégués au Maire. Voilà. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé d'abroger la délibération du 29 mars 2014 afin de la compléter en y apportant certaines précisions. »

Madame le Maire :

« Des précisions ? »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Dans l'alinéa 2 par exemple, on a rajouté « A l'exception des tarifs de la restauration scolaire des centres de loisirs, des concessions de cimetières ou encore des abonnements à la médiathèque » ce qui devra passer là en Conseil Municipal. « Troisièmement, de procéder sans limitation de montant à la réalisation des emprunts ». Numéro 15 donc « D'exercer au nom de la commune l'ensemble des droits de préemption, d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle dans l'ensemble des contentieux auxquels celle-ci pourrait être exposée, quelle que soit la nature et le degré de la juridiction compétente. De régler l'ensemble des conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux et d'accepter l'ensemble des indemnités d'assurance y afférentes, de réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros et d'exercer ou de déléguer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L.214-1 du même code ». Voilà. J'espère n'avoir rien oublié. »

Madame le Maire :

« Non, c'est bon. Des commentaires ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui Madame, nous sommes un peu surpris puisque vous votez en fait les pleins pouvoirs. Puisque là où il y avait des limites déterminées par le Conseil Municipal, ça disparaît. Tout disparaît. Dans le 2, justement, il y avait « dans les limites déterminées par le Conseil Municipal », c'est vous qui décidez de tout. Dans le 3, c'est pareil. Dans le 7^{ème} c'est bon. Dans le 15^{ème}, ce n'est pas mieux. Dans le 17^{ème}, c'est pareil. En fait partout. Le 20, c'est pareil. Il y avait un maximum de 500 000 euros, il n'y a plus de limites. Le Conseil Municipal, il ne sert plus à rien. Vous votez, vous décidez de tout. »

M. Thomas TEYSSIER

« Si c'est marqué justement. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Non, ce n'est pas marqué. Oui l'article 20, il est limité à 500 000 euros. C'est le seul qui reste avec l'article 26. Les autres, ils ont tous disparu. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Sur le 20, donc de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 euros... »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, celui-là, il n'a pas changé celui-là. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« En fait, c'est pour combler les besoins en trésorerie. C'est en fait une sorte de prêt relais parce que parfois, on n'a pas reçu forcément le FCTVA, alors... »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, mais jusqu'à présent, il était dans la limite du montant fixé par le Conseil Municipal. Là, vous le fixez tout seuls. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Mais justement, c'est parce que c'était illégal... »

Madame le Maire :

« Alors, excusez-moi. Nous avons pris ce qui se votait... quand on est arrivé, nous avons voté les délégations d'attribution accordées par le Conseil Municipal au Maire, type de l'article du Code général des collectivités voilà. Il se trouve que nous apportons justement un cadre sur ce qui était beaucoup trop général. Et ça depuis des années, c'était beaucoup trop général, donc nous mettons de la transparence et un cadre. Donc ce cadre on le voit, les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des concessions de cimetières ou encore des abonnements à la médiathèque passent en Conseil Municipal. Alors qu'avant, ça ne passait pas, enfin on aurait pu ne pas le passer en Conseil Municipal, mais on l'a toujours fait.

Maintenant concernant les 500 000 euros de trésorerie. Ça, c'est un cadre aussi, que l'on nous impose. Tout simplement. Il y a des communes qui n'ont pas comme nous de fonds de roulement et elles ont besoin, pour finir le mois, d'un prêt relais. Et ça, il y a des communes tous les mois qui font ça et en attendant d'avoir les subventions de l'État, le remboursement de la FCTVA, font ce prêt relais et après, remboursent ce prêt relais. C'est tout. Nous, on a combien de fonds, 2 millions ? De fonds de roulement. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Au dernier Compte Administratif, pratiquement 800 000 euros. »

Madame le Maire :

« Voilà. Donc nous avons suffisamment de marge et voilà. Maintenant qui est d'avis d'approuver ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Mais, je n'ai pas fini Madame. »

Madame le Maire :

« Oui. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Parce que vous dites que vous encadrez, mais en fait, vous n'encadrez pas parce que... »

Madame le Maire :

« Si on cadre. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Non, excusez-moi parce qu'en date d'aujourd'hui Légifrance, ce n'est pas quelque chose vous avez... c'est quelque chose de bien spécifié, c'est bien marqué dans la limite accordée par le Conseil Municipal. »

Madame le Maire :

« Mais là, vous allez la voter donc vous allez l'accorder. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Non, vous vous accordez le sans limite en fait, illimité. »

Madame le Maire :

« Non, mais dans la limite de l'accord du Conseil Municipal. À partir du moment où cette délibération est portée aux voix, c'est que le Conseil Municipal va l'accorder. C'est une délibération, après il y a un vote qui accorde les termes de la délibération. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« C'est-à-dire que là, en dessous de 500 000 euros, vous allez faire ce que vous voulez, ça ne passera pas par le Conseil Municipal. »

Madame le Maire :

« Mais bien sûr que si. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« C'est ce que vous vous accordez Madame. »

Madame le Maire :

« Bon, allez, qui est d'avis d'approuver cette délibération ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Je vous rappelle quand même qu'en 2008 et 2012, vous avez voté contre. »

Madame le Maire :

« Alors qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Voilà. Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Deux contre, voilà. »

Adopté à 19 voix pour et 2 contre.

Délibération n° 2017/04 – Régime des astreintes au sein de la Ville d'Artigues-près-Bordeaux

Madame le Maire :

« Geneviève COIRIER, s'il vous plaît. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/04, délibération relative à la mise en place d'un système d'astreinte technique présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Bien. Alors il existe 2 types d'astreinte, les astreintes de décision qui sont confiées aux élus pendant la semaine et les week-ends et les astreintes d'exploitation qui permettent d'assurer la sécurité technique, les week-ends du vendredi 17 heures au lundi matin 8 heures, pendant les périodes du 1^{er} mai au 30 septembre et du 1^{er} décembre au 15 janvier, pour couvrir notamment les grosses manifestations, comme la Fête de la musique, le 14 juillet, Forum des associations, etc. Donc, les personnels concernés, ces astreintes seront effectuées par les agents compétents techniquement et habilités. L'indemnisation d'une astreinte d'exploitation s'élève à 116,20 euros et celle-ci sera majorée de 50 % si l'agent est prévenu dans un délai de 15 jours précédant la date de l'astreinte. Toute intervention sera rémunérée ou récupérée. Si l'agent dépasse le temps légal de travail, le temps passé sur l'intervention sera rémunéré sous forme d'IHTS, c'est-à-dire d'indemnité pour travaux supplémentaires, ou bien récupéré. Les heures seront alors majorées selon les taux applicables aux IHTS. Les déplacements de l'agent pourront être défrayés, néanmoins il pourra avoir à sa disposition un véhicule de service. Voilà. Donc, considérant donc l'avis du Comité technique en date du 8 décembre 2016, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la mise en œuvre du régime des astreintes comme détaillé dans délibération ».

Madame le Maire :

« Des questions ? »

M. Vincent BRUN :

« Alors je parlerais pour la délibération 4 et la 5. Chacun se souvient des tensions lors du Comité technique du mois de juin dernier, qui devait entériner déjà ces 2 délibérations. Vous indiquez dans votre délibération que vous prenez avis sur l'avis du Comité technique en date du 8 décembre 2016. J'ai donc demandé à obtenir le PV de ce Comité technique, et la réponse qui m'a été donnée, c'est que comme il n'a pas été approuvé, on ne pouvait pas nous le donner. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« C'est normal, rien ne nous oblige à le diffuser. »

M. Vincent BRUN :

« Laissez-moi finir, donc, nous ce qu'on vous indique, c'est qu'au vu de la tension qu'il y a eu la dernière fois, nous demandons le report de ces 2 votes en attendant d'avoir le vote du Comité technique et d'avoir pu lire quel était l'avis de ce Comité technique du 8 décembre. »

Madame le Maire :

« Écoutez, l'avis du Comité technique a été favorable, d'accord ? »

M. Vincent BRUN :

« Oui, mais c'est vous qui le dites. »

Madame le Maire :

« On ne peut pas écrire n'importe quoi dans des délibérations, ce sont des documents officiels, Monsieur. Donc à partir du moment où ils sont votés, il n'y a pas de triche, il n'y a rien, ça part à la Préfecture. »

M. Vincent BRUN :

« Pourquoi vous vous énervez ? »

Madame le Maire :

« Vous êtes en train de nous dire là qu'on écrit des choses fausses dans les délibérations. »

M. Vincent BRUN :

« Est-ce que vous avez entendu dire que c'était faux ? Je vous dis juste que j'ai demandé... »

Madame le Maire :

« Vous mettez en doute ce qui est écrit dans les délibérations. »

M. Vincent BRUN :

« Mais... non, je suis là pour poser des questions. Vous nous expliquez... »

Madame le Maire :

« Et nous, on n'est pas là pour faire des fausses délibérations, d'accord ? Voilà. »

M. Vincent BRUN :

« Mais qui vous a dit ça ? Pourquoi vous le prenez mal ? Moi, je vous dis qu'il y a eu... vous nous donnez l'avis du Comité technique, on souhaite le lire. Une fois qu'il a été... »

Madame le Maire :

« Vous ne le lirez pas parce qu'on n'est pas obligé de transmettre les informations, les compte-rendu des Comités techniques qui doivent rester internes à la collectivité. »

M. Vincent BRUN :

« Ça s'est mal passé expliquez-nous. On vous sent énervée. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Les 3 délibérations ont toutes reçu un avis favorable. »

M. Vincent BRUN :

« Très bien. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Et donc c'est la raison pour laquelle on passe les délibérations ce soir en Conseil Municipal. »

M. Vincent BRUN :

« Nous souhaitons, je le répète donc le report de ces 2 délibérations tant que nous n'avons pas lu les avis du Comité technique. Et donc le Comité technique, c'est ce qu'ont dit les agents, je préfère le répéter. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération concernant la mise en place des astreintes ? Allez ! Voilà, ok. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous faites quoi, l'opposition ? La minorité « Artigues J'aime », vous faites quoi ? »

M. Vincent BRUN :

« Vous avez dit quoi Madame ? »

Madame le Maire :

« La minorité d'Artigues J'aime. »

M. Vincent BRUN :

« Oui, exactement, c'est ça. La liste Artigues J'aime, c'est ça. »

Madame le Maire :

« Vous faites quoi Messieurs ? »

M. Vincent BRUN :

« Eh bien Messieurs demandent le report. »

Madame le Maire :

« Bien alors ne participent pas au vote. »

Adopté à 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017/05 – Logements de fonction – Mise en place de la réforme des concessions

Madame le Maire :

« Délibération suivante, Madame COIRIER. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/05, délibération relative aux logements de fonction, présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Que les logements de fonction soient concédés par nécessité de service ou avec astreinte, leurs occupants devront s'acquitter des taxes et impôts y afférents, des charges liées à la consommation des fluides, mais également souscrire une assurance. Donc, la superficie est fixée à 80 m² par bénéficiaire, augmentée de 20 m² par personne à charge. Il a été recensé 4 logements de fonction sur la commune, donc Lestuille, Feydeau, Bétailhe et la Mairie. Les emplois qui ouvrent droit à un logement de fonction sont des emplois qui donnent lieu à des missions de gardiennage. Les logements de fonction seront attribués par arrêté du Maire. L'avantage en nature que constitue l'attribution d'un logement de fonction donc à titre gratuit sera évalué selon le barème fixé, chaque année, par l'URSSAF. Et ce barème tient compte de la rémunération des bénéficiaires et du nombre de pièces du logement. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

M. Vincent BRUN :

« Est-ce qu'on peut faire le report de cette délibération ? »

Madame le Maire :

« Non. »

M. Vincent BRUN :

« Nous attendons le CT. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qui est contre ? Qui est pour ? Que faites-vous ? »

M. Vincent BRUN :

« Nous attendons le report de la délibération. »

Madame le Maire :

« Non-participation au vote par la minorité Artigues J'aime. »

Adopté à 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017/06 – Participation à la protection sociale complémentaire santé pour les agents de la collectivité dans le cadre d'une procédure de « labellisation »

Madame le Maire :

« Bien Madame COIRIER. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/06, délibération relative à la participation mutuelle présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Madame le Maire :

« Fabienne ? »

Mme Fabienne HOSTENS :

« La Commune d'Artigues souhaite contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elle emploie souscrivent. Donc, après avis du Comité technique du 8 décembre, je le rappelle, nous avons donc opté pour la participation financière au profit de l'agent si le contrat souscrit par celui-ci est labellisé. L'agent sera tenu de produire une attestation de sa mutuelle, mentionnant qu'elle est labellisée. Ce sera donc la condition *sine qua non* au versement de cette participation. Aujourd'hui, nous avons un contrat groupe pour les agents qui le souhaitent. Pour tous les autres, l'idée est de donner une participation, donc 7 euros par mois pour les rémunérations brutes inférieures à 1 500 euros et 5 euros par mois pour les rémunérations brutes supérieures à 1 500 euros. Voilà. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Bien. Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité. Mais au préalable je veux dire quand même quelque chose concernant cette protection sociale. En 2013, l'ancienne majorité avait promis de le faire. Allez, nous passons à la délibération suivante, Madame COIRIER. »

M. Vincent BRUN :

« Et après, elle a perdu aux élections, enfin vous vous en êtes aperçu quand même. »

Madame le Maire :

« Allez. Heureusement d'ailleurs. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/07 – Durées d'amortissement des immobilisations

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/07, délibération relative à la durée d'amortissement des immobilisations, présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Donc datant de 1995 et de 2009, les durées d'amortissement des immobilisations ont fait l'objet d'une actualisation conformément à la réglementation en vigueur. Et celles-ci donc seront fixées désormais par catégorie de biens. Une régularisation a donc été opérée afin d'obtenir une gestion comptable plus saine. Cette mise à jour, telle qu'elle figure dans le tableau joint a donc été validée par le Trésorier. Et par ailleurs, nous proposons de fixer le seuil en dessous duquel toute acquisition sera amortie sur un an à 500 euros. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité, je vous remercie. Je voulais faire quand même une petite remarque aussi pour la mutuelle, pour les agents de la collectivité, il y a eu aussi l'avis favorable du CT. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Je l'ai dit. »

Madame le Maire :

« Du Comité technique, non, mais c'est parce qu'ils ont voté pour. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Oui, d'accord. »

Madame le Maire :

« Alors que les 2 autres, ils ont voté contre »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Oui, c'est vrai. »

M. Vincent BRUN :

« Et bien c'est dommage, ce n'était pas écrit. »

Madame le Maire :

« C'est la cohérence. »

Madame le Maire :

« Bien, allez délibération suivante. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/08 – Adhésion au service de conseil en prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique 33

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/08, Convention adhésion conseil Centre départemental de Gestion 33, le CDG 33, présentée par Madame Fabienne HOSTENS. »

Mme Fabienne HOSTENS :

« Depuis le 1^{er} janvier 2015, la collectivité a obligation d'avoir un plan de prévention des RPS, des risques psychosociaux, et un document unique d'évaluation des risques professionnels, donc déjà obligatoire quand même depuis longtemps, qu'il convient d'actualiser. Pour ce faire, nous souhaitons bénéficier de l'assistance du Centre de gestion. Le document unique est obligatoire et doit être mis à jour tous les ans. C'est une analyse technique des postes de travail et de leur environnement. Donc il y aura 2 documents, un pour le CCAS et un pour la Mairie. Le concours d'un ingénieur du Centre de gestion portera sur la formation des assistants de prévention à l'outil commun entre les assistants de prévention de toutes les communes. Cet outil prendra la forme d'un tableau pour rappeler la réglementation et les préconisations. Il est donc demandé de passer la convention d'adhésion pour pouvoir profiter des services du centre de gestion. Son coût, c'est 5 euros par agent et par an, sur la base des agents déclarés pour participer aux élections professionnelles de 2014. Cette convention nous permettra de passer la convention d'assistance. Il faut d'abord adhérer, voilà. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? A l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/09 – Renouvellement de l'adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de travaux/fournitures/services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique »

Madame le Maire :

« Geneviève COIRIER. »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/09, délibération relative au renouvellement de l'adhésion de la commune au SDEEG, présentée par Madame le Maire. »

Madame le Maire :

« Je la fais ou tu la fais Geoffrey ? Allez fais-la Geoffrey. C'est Geoffrey. Je me repose. »

M. Geoffrey BAUR :

« Donc depuis 2010, le marché de l'achat d'énergie est ouvert à la concurrence et donc les collectivités doivent passer soit par appel d'offres soit par groupement de commandes. Et donc la délibération est faite pour ré-adhérer au groupement de commandes coordonné par le SDEEG, auquel la commune a adhéré en 2014. C'est un groupement qui permet de faire des économies d'échelle en matière d'achat d'énergie et nous devons délibérer à nouveau pour que le groupement puisse s'étendre aux syndicats départementaux d'énergie des ex-régions Poitou-Charentes et Limousin. Donc, c'est un groupement à durée de titrage illimitée pour les différents marchés d'électricité auxquels la commune souscrit. »

Madame le Maire

« Et je dois dire que la Commune et Bordeaux Métropole aussi y ont adhéré puisque ça fait baisser les prix d'achat de l'électricité. »

M. Geoffrey BAUR :

« Oui depuis 2014, une baisse du prix du kilowattheure de 10 %. »

Madame le Maire :

« Voilà. Des questions ? »

M. Vincent BRUN

« Oui, vous indiquez que c'est à durée illimitée, pouvez-vous nous expliquer comment on en sort si on souhaite en sortir ? »

M. Geoffrey BAUR :

« On prévient le coordinateur, le SDEEG. Mais après, le départ se fait au moment où les différents marchés se terminent naturellement. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie. Geneviève. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/10 – Versement des subventions au titre du Programme d'Intérêt Général (PIG)

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/10, délibération relative à la mise en œuvre du Programme d'Intérêt Général, présentée par Geoffrey BAUR. »

M. Geoffrey BAUR :

« Donc cette délibération concerne le versement de subventions dans le cadre du Programme d'Intérêt Général. Le Programme d'Intérêt Général, c'est un dispositif piloté par Bordeaux Métropole dédié à la rénovation de l'habitat, aussi bien dans l'amélioration de la performance énergétique des logements que permettre le maintien à domicile des personnes âgées et handicapées. Donc à ce jour, 5 foyers artiguais ont pu bénéficier du dispositif depuis 2013. Et l'an dernier, nous avons voté la réservation de ce dispositif à l'accessibilité. Et donc, la Commission décisionnaire a validé le dossier d'un foyer artiguais pour une subvention d'un montant de 627 euros. Et nous mettons en place cette subvention. »

Madame le Maire :

« Des questions ? C'est important cette délibération parce que c'est l'aide aux seniors, comme nous avons vraiment une politique envers les seniors très dynamique. Là, c'est un senior qui a pu adapter son logement pour rester chez lui, chez eux, c'est un couple. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité. Je vous remercie. Madame COIRIER ».

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/11 – Point Information Jeunesse – Convention avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et l'État

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017 / 11, délibération relative à l'autorisation de signature de la Convention point information jeunesse, présentée par Madame Claire CHAMBOISSIER. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« Alors donc oui, cette délibération relate de la signature avec le PIJ et le Centre régional information jeunesse. Ce qui rentre donc dans le cadre de la labellisation « Information Jeunesse », délivrée par le Ministère en charge de ce dossier. Voilà. Donc, c'est la signature d'une convention. »

Madame le Maire :

« Des questions ? »

M. Vincent BRUN :

« Oui. Dans la convention, il est indiqué page 8 « Moyens financiers, un budget d'investissement et de fonctionnement propre au PIJ est identifié au sein de la structure support », c'est-à-dire à la Mairie. Il fait apparaître les salaires, les charges, les fournitures de bureau, la documentation, les travaux, la fourniture, les services extérieurs, la communication, l'équipement en matériel et mobiliers. Est-ce que vous avez fait une ventilation, est-ce que ce budget-là, puisqu'on prend en charge la... tout cela. Est-ce que vous savez combien ça va coûter à la commune ? »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« On vous enverra les éléments. Moi, je n'ai pas les éléments précis là. Donc je vais demander aux services qu'on vous les envoie. Je le note. Voilà. Il n'y a pas de souci. »

Madame le Maire :

« Le PIJ existait avant. C'est le renouvellement de la convention avec le CIJA. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, il n'y a pas de souci, mais on demande juste parce que vous parlez des salaires, des charges, ainsi de suite. »

Madame le Maire :

« Attendez, le fonctionnement du PIJ n'est pas d'aujourd'hui. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« On ne met pas en cause le fonctionnement. »

Madame le Maire :

« Donc le mobilier date, les employés sont là depuis bien longtemps aussi. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, donc on connaît le montant des charges. Vous devez le savoir si ça fait longtemps. »

Madame le Maire :

« Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qui s'oppose à cette délibération ? Qui votre contre ? Qui s'abstient ? »

M. Vincent BRUN :

« On s'abstient puisqu'on n'a pas les documents. »

Adopté à 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017/12 – Modification du projet éducatif et pédagogique et du règlement de fonctionnement du multi accueil « Les Petits Bonheurs »

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/12, délibération relative à la mise en œuvre d'un projet pédagogique et d'un règlement intérieur de halte-garderie, présentée par Madame Claire CHAMBOISSIER. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« Merci, donc cette délibération rentre dans le cadre de la restructuration de la halte-garderie que l'on a appelé le multi-accueil « Les petits bonheurs ». Ce document relate en fait de la modification du fonctionnement de la structure d'accueil et notamment, l'extension des horaires d'ouverture du service. Il est donc nécessaire de mettre à jour le projet éducatif pédagogique ainsi que le règlement de fonctionnement du multi-accueil, voilà.

Donc après ce que j'ai pu indiquer aux élus en commission, c'est bien la modification de l'amplitude horaire avec 50 heures par semaine - jusque-là c'était 41 heures - et le mercredi après-midi, la halte sera maintenant ouverte. La halte, dans ses nouveautés également, fournira les couches et les repas, mais ça on se met aux normes de la CAF. Après pour indication, le document a été validé par la Protection Maternelle Infantile (PMI). La PMI a également validé l'ouverture de ce bâtiment qui aura lieu début mars. Voilà. Voilà donc si vous avez des questions après je... »

M. Vincent BRUN :

« Une seule question au niveau admission et accueil, modalités d'inscription, il n'y a pas de numéro de page, je suis désolé. Il est indiqué qu'une commission se prononce sur l'admission des enfants. Je voulais savoir comment était composée cette commission ? Par qui ? Qui c'est qui décidait en fait. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« Cette commission est d'abord technique. Ce sont les services en fait qui établissent les critères, avec notre accord après. Mais il y a une liste de critères notamment la gemellité, comment les parents travaillent. Enfin après, je n'ai pas la liste en tête. La commission aura lieu prochainement. C'est en cours de discussion, voilà. »

M. Vincent BRUN :

« Et donc est-ce que vous pourrez nous envoyer, un, les critères de décision et deux, donc la composition, c'est des membres de... c'est des agents, c'est ce que j'ai compris ? »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« D'abord, ce sont des agents qui travaillent. »

M. Vincent BRUN :

« D'accord. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« Les parents sont reçus par le RAM. Donc, il y a une liste qui est établie en fonction des demandes, tout est noté, la date de la demande, la profession des parents, etc. Les besoins sur les plages horaires puisqu'après, c'est un travail en plus qui est en collaboration avec notamment la crèche aussi. En fait, c'est un travail d'équipe. Il y a la Directrice de la crèche, il y a la Directrice de la halte et il y a aussi la responsable du RAM qui travaillent ensemble. Et du coup après, c'est établi comme ça en fonction des besoins des parents. Donc oui effectivement, si vous voulez, je vous donnerai les critères. Ils n'ont pas beaucoup évolué depuis. C'est à peu près les mêmes, je pense, pour toutes les collectivités. Mais oui, il n'y a pas de souci. Je vous les enverrai de toute façon, c'est tout à fait transparent. »

Madame le Maire :

« Ce qui est intéressant à noter, c'est l'ouverture d'un service avec l'ouverture de la crèche. On remplit encore une demande des parents. C'est l'ouverture de la crèche le mercredi après-midi et l'extension des horaires le soir jusqu'à 18h00. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« De la halte. »

Madame le Maire :

« De la halte pardon à 18h00. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? À l'unanimité, je vous remercie. Madame COIRIER ? »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/13 – Participation financière des familles aux séjours été 2017

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/13, délibération participation des familles aux séjours été 2017, présentée par Madame Claire CHAMBOISSIER. »

Mme Claire CHAMBOISSIER :

« Donc cette délibération aborde la participation financière des familles aux séjours été 2017. Il n'y a pas de modification de tarifs. Il n'y a pas non plus de modification de lieux. Les seules modifications sont les tranches d'âge. En fonction des besoins des enfants, les services ont proposé et ça a été décidé comme ça. Mais il n'y a pas du tout de modifications. C'est pareil, c'est la même chose que l'année dernière. »

Madame le Maire :

« Des questions ? Qui est d'avis d'approuver ? À l'unanimité, je vous remercie. Madame COIRIER ? »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

Délibération n° 2017/14 – Tarification spectacle et repas du 26 août 2017

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017/14, délibération relative à la tarification spectacle, présentée par Monsieur Thomas TEYSSIER. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Donc, cette délibération porte sur le concert de musique classique avec le panier-repas, donc le Pique-nique Chic qui aura lieu le samedi 26 août 2017. Donc les tarifications n'ont pas changé depuis l'année dernière, avec une entrée adulte, ce qui correspond à « entrée plus panier-repas », tarif enfant, tarif famille. Et il y a, comme l'année dernière, 20 places qui sont réservées aux bénéficiaires du Centre communal d'action sociale. Voilà donc je vous demande de l'approuver ».

Madame le Maire :

« Des questions ? »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, écoutez, comme la dernière fois, on trouve que c'est encore cher. Ça s'appelle un Pique-nique et à 19 euros pour un Pique-nique, c'est quand même un peu cher. »

Madame le Maire :

« Mais il n'y a pas que le Pique-nique. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Il y a le spectacle avec, donc c'est... »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Par contre, celui qui ne veut pas manger, ou qui ne peut pas manger qu'est-ce que vous lui proposez, il ne peut pas participer au spectacle ? »

M. Thomas TEYSSIER :

« À ce jour non. Voilà. C'est quelque chose qui est à l'étude, peut-être qu'on le fera pour l'année prochaine. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Voilà ça serait bien. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Mais on n'a fait que 2 éditions, donc après ça sera susceptible d'évoluer. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Ça serait bien de pouvoir le faire évoluer pour ne pas obliger les gens à manger »

M. Thomas TEYSSIER :

« Tout à fait. Mais après, il y a aussi des contraintes logistiques qui sont assez importantes. Voilà. »

Madame le Maire :

« C'est un Pique-nique chic. Il y a quand même une centaine de personnes qui viennent et ça n'empêche pas. »

M. Vincent BRUN :

« Oui, c'est très chic. En fait, c'est un pique-nique très chic. »

M. Thomas TEYSSIER :

« 19 euros, c'est le tarif d'un restaurant Monsieur donc pour le tarif d'un restaurant, les gens ont un concert en plus. Donc 19 euros c'est le prix d'une place de concert, c'est le prix d'un restaurant et là, il y a les deux pour le même prix. Par ailleurs il y a une tarification Enfant de moins de 12 ans à 10 euros et un pack Famille 2 entrées enfants et 2 entrées adultes à 48 euros. »

Mme Geneviève COIRIER

« Il y a quand même 20 places réservées au CCAS. »

M. Jean-Christophe COLOMBO

« Oui, tout à fait. Mais on ne remet pas ça en cause Madame. On ne remet pas ça en cause Madame, on dit juste... »

Madame le Maire :

« Bien. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui vote contre ? Allez, contre.»

Adopté à 19 voix pour et 2 abstentions.

Délibération n° 2017 / 15 – Tarification de la vente de boissons

Mme Geneviève COIRIER :

« Délibération 2017 / 15, délibération relative à la tarification boissons, présentée par Monsieur Thomas TEYSSIER. »

M. Thomas TEYSSIER :

« Donc la délibération, après le tarif des paniers-repas, c'est le tarif des boissons. Donc vous avez tout le détail des boissons. Nous avons discuté en commission par rapport au fait qu'effectivement, les tarifs des jus de fruit étaient au même prix que la bière, donc nous avons modifié cela. Donc le tarif de la bière est plus élevé de 50 centimes que le tarif des jus de fruit, voilà. Le détail est là, les tickets correspondront pour faire simple à 50 centimes, et je vous demande d'approuver cette délibération. »

Madame le Maire :

« Pour une fois, franchement en commission et en conseil, que l'opposition est constructive en faisant une remarque pertinente, je dois vous dire Messieurs que je vous applaudis. Voilà. Qui est d'avis d'approuver cette délibération ?

M. Vincent BRUN :

« Moi franchement, ça me coupe le sifflet. Ça me coupe le sifflet. »

Madame le Maire :

«À l'unanimité. Je vous remercie. »

Adopté à 21 voix pour. Unanimité

QUESTION ORALE

Madame le Maire:

« Bien, avant de clore le Conseil Municipal, j'ai une question orale de la minorité « Artigues J'aime », sur le devenir du site La Blancherie et la question : « Nous avons appris... » - donc c'est Monsieur COLOMBO qui écrit - « ...par la presse la mise en vente des terrains de La Blancherie par la Ville de Cenon. La piscine est fermée. Le Président de Bordeaux Métropole projette d'y installer une aire d'accueil des gens de voyage. Je vous remercie par avance d'apporter votre point de vue sur la situation ».

Donc concernant la fermeture de la piscine, il me semble qu'elle est en travaux, en nettoyage il me semble. Mais je ne suis pas le Maire de Cenon, je ne peux pas vous y répondre. Mais il me semble qu'elle est en nettoyage.

Concernant une aire d'accueil des gens de voyage, il existe déjà sur ce site une aire d'accueil des gens de voyage où il y a 12 familles qui sont sédentarisées. Donc c'est une aire de grand passage. C'est une erreur d'inscription, mais ce n'est pas grave. Effectivement, il y a eu 3 aires de grand passage bloquées au niveau du Plan Local d'Urbanisme (PLU) : La Blancherie, un terrain à Ambarès et un terrain à Bassens. Lors du vote du PLU, parce que c'est vraiment maintenant inscrit dans le PLU, c'est fléché PLU, lors du vote du PLU le 16 décembre dernier, je me suis exprimée par rapport à ce terrain qui est désormais sanctuarisé en aire, pour l'instant, de grand passage, expliquant que ce n'est pas le lieu puisque sur les 15 hectares que représente cette zone de La Blancherie, 4 hectares sont bloqués pour cette aire. Cette aire, sachant que c'est loin des accès rocade, RN89, donc ce serait des chenilles de gens de passage et de caravanes qui viendraient chaque été sur Artigues. Et puis il y a le projet de La

Blancherie, parce que j'ai lu des âneries dans un document, un tract, un torchon disant que j'allais rater l'opportunité d'aménagement et d'urbanisation de ces terrains de La Blancherie.

Alors, il faut savoir que le projet de la Ville de Cenon - et ce que je vais dire, je l'ai dit aussi au Maire de Cenon, mais je l'ai dit à Bordeaux Métropole en séance plénière - c'est notamment d'y construire 400 logements, en plus des bureaux, etc. Donc une très forte urbanisation. 400 logements c'est à peu près 1 000 nouveaux Artiguais. La ville actuellement est incapable, de par ses infrastructures, d'accueillir 1 000 nouveaux Artiguais. Ce terrain est en bordure de rocade, traversé par des lignes à haute tension et en face de l'usine d'incinération. Donc, pour construire des logements et y faire habiter des gens, je suis désolée, mais il y a d'autres terrains beaucoup plus agréables pour loger des Artiguais, enfin en ce qui me concerne. C'est ma vision de l'urbanisme sur Artigues.

Nous avons proposé, et j'ai proposé à Alain DAVID, le Maire de Cenon et je l'ai dit d'ailleurs en Conseil de communauté que cette zone-là devienne, et ça a une cohérence, une zone d'activité et une zone artisanale.

Voilà ma posture par rapport au terrain de La Blancherie.

Messieurs, il n'y a pas de débat puisque je réponds à la question. Et le Conseil Municipal est terminé. Je vous remercie le public de sa présence et les élus de votre assiduité. Bonne soirée à toutes et à tous. »

Le Maire,

Anne-Lise JACQUET